

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Dix-huitième session
Genève, 9 – 13 mai 2011

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur ad hoc à un certain nombre d'organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d'obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 9 mars 2011, ont demandé à être accréditées à la dix-huitième session du comité. Les renseignements figurant dans l'annexe ont été communiqués par chacune des organisations.
3. *Le comité est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉES EN QUALITÉ
D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien-être social (FOSBES ONG)

Fórum de Povos e Comunidades Tradicionais

France Libertés Fondation Danielle Mitterrand

Himalayan Indigenous Nationalities Preservation Association (HIWN)

Intangible Cultural Heritage Network (ICHNet)
(Comitato per la promozione del patrimonio immateriale)

Sámi Parliamentary Council (SPC)

Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien-être social (FOSBES ONG)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur permanent pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice permanente aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :
Kalubi Lufungula Gilbert]

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Fondation des oeuvres pour la solidarité et le bien-être social "FOSBES ONG"

Description de l'organisation :

La Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien-être social "FOSBES ONG" est une organisation non gouvernementale composée de représentants de toutes les tribus et communautés conscientes du fait que les populations de plusieurs régions du pays sont dans une extrême pauvreté alors qu'elles vivent dans un pays très riche. La fondation est née de la nécessité d'assurer le développement socioéconomique des communautés et de permettre la préservation de leur environnement naturel et de leurs savoirs traditionnels, de manière à soutenir les efforts qu'ils déploient pour éliminer la pauvreté et améliorer leurs moyens de subsistance aux fins d'un développement durable; de participer à des activités socioculturelles pour favoriser la cohésion et la stabilité sociales et la dignité humaine en considérant le patrimoine des communautés comme un facteur essentiel pour y parvenir; de mener des actions en collaboration avec les bénéficiaires pour préserver leurs savoirs, leur société et la nature.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

Vu les très grandes difficultés rencontrées par les peuples autochtones en particulier et les communautés locales en général, telles que l'ignorance, la pauvreté, l'analphabétisme accentué, la marginalisation, la discrimination sociale, l'exploitation, la déconsidération dans la société, l'expulsion de la forêt, la déforestation et la disparition de la culture et des savoirs traditionnels, les principaux objectifs de FOSBES ONG sont les suivants :

- créer et favoriser des liens de solidarité entre les personnes vivant dans la même communauté;
- promouvoir l'acquisition de connaissances utiles pour la formation des personnes vulnérables (autochtones, enfants abandonnés, orphelins, veuves, mères célibataires, ...), en particulier en ce qui concerne la santé, la nutrition, la vie familiale, l'élevage, l'agriculture, les travaux manuels et l'éducation;

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- promouvoir les savoirs traditionnels des communautés en général et des peuples autochtones en particulier;
- mener des actions en matière de développement durable, défendre et protéger les droits des peuples autochtones;
- mettre en œuvre des programmes dans le domaine de la biodiversité, de l'environnement, de la migration et du développement, des droits de l'homme et du changement climatique.

Les principaux objectifs de FOSBES ONG consistent à mener des actions dans le domaine social pour promouvoir le bien-être des communautés et le respect des droits de l'homme et à défendre le point de vue des communautés autochtones et locales, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels,

- en organisant des séminaires, des conférences, des journées de réflexion, d'éducation et de formation en vue de leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités de manière autonome;
- en leur apportant une aide matérielle pour soulager leurs souffrances grâce à des mesures de protection médicale et sociale;
- en remplaçant les membres des communautés autochtones et locales, en les formant et en les réintégrant dans la société pour les rendre utiles à la communauté.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- rassembler et conserver diverses publications sur le thème de la culture et du patrimoine (musique, danses, romans, rapports d'information, coutumes ...);
- lutter pour défendre l'environnement naturel, la culture et le patrimoine qui sont au cœur de l'existence des peuples autochtones;
- mener des campagnes de lutte et de prévention contre le VIH/SIDA;
- dispenser des programmes d'enseignement et de formation dans divers domaines;
- surveiller la gestion des ressources forestières et le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales;
- informer les communautés locales et les peuples autochtones sur les droits civiques, la démocratie et le processus électoral;
- lancer et coordonner des actions de développement visant à accroître les ressources permettant d'améliorer les moyens de subsistance;
- promouvoir la collaboration de la communauté avec les investisseurs, les entreprises, les institutions publiques et privées, l'État, les organismes de la société civile et tout autre groupe de personnes juridiquement reconnu, conformément aux objectifs de l'organisation et du pays.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

FOSBES participe à de nombreuses réunions aux niveaux national et international et effectue des recherches sur les savoirs traditionnels et la biodiversité. Exerçant un travail de pression au niveau national, elle est présente là où le gouvernement est absent et elle exerce aussi des pressions sur le gouvernement en vue d'obtenir l'adoption d'une loi nationale en faveur des peuples autochtones. L'objectif principal consiste à mettre l'accent sur les communautés encore vulnérables et non protégées et sur les coutumes en vigueur en République démocratique du Congo dans le but de tirer les leçons des politiques applicables aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au changement climatique, de participer à leur mise en œuvre et de les remettre en question grâce à l'analyse non seulement des politiques et des programmes

existants mais aussi des nouvelles données récemment recueillies. Mon organisation espère que les activités et les études menées par l'OMPI ainsi que le partenariat mis en place auront des effets bénéfiques pour nos communautés qui ont particulièrement besoin que l'attention soit attirée sur les politiques et programmes actuels portant sur les questions relatives aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au folklore/aux expressions culturelles traditionnelles.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

La République démocratique du Congo

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile.

La République démocratique du Congo détient à elle seule 47% de la forêt tropicale africaine; elle est le deuxième plus grand espace de forêt tropicale au monde après l'Amazonie au Brésil. Des plantes à caractéristiques génétiques uniques existeraient eu égard à certaines informations ou observations non scientifiquement confirmées. Nous citerons entre autres les cas de plantes insecticides, fongicides, vulnérables, indicatrices de certaines propriétés du sol et du sous-sol, etc. Des études systématiques de ces groupes seraient souhaitables. Des variétés anciennement cultivées continuent d'être détenues par les paysans pour les raisons suivantes : des usages multiples (alimentaire et médicinal), l'adaptabilité aux conditions du milieu, les rites, les habitudes, une certaine méfiance à l'égard des effets secondaires des innovations, les coûts élevés de la production. Les populations locales préservent la diversité biologique pour satisfaire leurs besoins. À l'heure actuelle, plus de 150 espèces de champignons sont connues; certaines font l'objet d'essais de domestication. Certaines espèces forestières spontanées ont jadis été utilisées comme espèces à latex pour produire du caoutchouc, du copal ou de la résine. Certaines espèces sont sérieusement menacées suite à la destruction de leur habitat, à la surexploitation ou la pratique des feux de brousse. Des actions urgentes reposant sur une collaboration internationale seraient nécessaires. Plusieurs espèces locales et autochtones servent à la nourriture du bétail, des lapins et des cobayes. Ces espèces méritent que leur habitat soit protégé ou de faire l'objet d'un programme de domestication. La pratique des cultures associées réduit les risques. Les agents de FOSBES et les services de l'administration chargés de l'agriculture ont entrepris des actions de récupération des anciens cultivars pour homogénéiser le matériel diffusé et améliorer les rendements et la qualité du produit. En ce qui concerne la protection du sol, la législation se limite à l'interdiction des feux de brousse.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

La Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien-être social

"FOSBES ONG"

19 By-Pass, Q/Masanga-Mbila, C/Mon t-Ngafula

Kinshasa

République Démocratique du Congo

PO. Box: 411 KIN I

N° de téléphone : (+243) 81 504 7004 / 81 212 7175 / 899276840/99 991 71 05

Adresse électronique : fosbesong@yahoo.fr / gkalubi@yahoo.fr / tonyndefru@yahoo.fr

Site Web : en construction

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Gilbert Kalubi Lufungula, président

M. Tony Ndefru Frachaha, responsable de la formation et de la recherche

Fórum de Povos e Comunidades Tradicionais
(Forum des peuples et communautés traditionnelles)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'OBSERVATEUR pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :
Pedro Silva
Coordonnateur de la production pour
les communautés traditionnelles]

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Fórum de Povos e Comunidades Tradicionais
(Forum des peuples et communautés traditionnelles)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le Forum des peuples et communautés traditionnelles (FPCT) de Pará (Brésil) est composé de plus de 50 institutions travaillant en coopération avec des peuples qui utilisent dans leurs activités quotidiennes des produits de la biodiversité amazonienne, en particulier des huiles végétales, des plantes médicinales et la baie açaí, et qui luttent pour la protection des savoirs traditionnels, la préservation de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine génétique des ressources naturelles.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- protection des savoirs traditionnels;
- accès et participation des communautés locales aux avantages;
- emplois pour les communautés locales grâce à la mise en œuvre de politiques publiques.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- extraction d'huiles végétales;
- extraction de plantes médicinales;
- extraction de fruits comme la baie "açai".

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Le FPCT agit principalement en faveur de la protection des savoirs traditionnels et du partage juste et équitable des avantages conformément à la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, la propriété intellectuelle présente une grande importance pour notre organisation puisque, en tant que communautés locales, nous en sommes aussi les détenteurs. Bien entendu, nous devons la défendre et la protéger. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'accréditation auprès de l'OMPI, afin de pouvoir veiller au bon respect des règles imposées aux pays.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Brésil

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Rod. Tapanã, Cond Itapua Q F, n 34 – CEP: 66.825-010 – Tapanã – Belém/ PA, Brésil.

N° de téléphone : 55 91 32487537

Adresse électronique : forumdepovosecomunidadestradicionais@hotmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Pedro Silva, coordonnateur

France Libertés Fondation Danielle Mitterrand
(France Freedoms - Danielle Mitterrand Foundation)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :
Emmanuel POILANE]

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observatrice ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

France Libertés Fondation Danielle Mitterrand
(France Freedoms - Danielle Mitterrand Foundation)

Description de l'Organisation : (150 mots au maximum)

La Fondation agit depuis 20 ans en soutenant des projets d'associations ou des groupes de citoyens qui favorisent des pratiques démocratiques répondant aux vœux de la population, aux critères de parité, de justice et de respect des droits Humains. Des centaines d'actions de terrain et de sensibilisation ont été menées par France Libertés et ses partenaires pour le droit des peuples à l'autodétermination.

La reconnaissance d'utilité publique, la certification annuelle des comptes par un commissaire aux comptes et les contrôles exercés par les services de l'État font de la Fondation une structure d'une grande fiabilité pour la réalisation d'actions d'intérêt général.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- la reconnaissance du droit d'accès à l'eau potable
- la reconsidération de la richesse
- la défense du droit des peuples à disposer de leurs richesses.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- plaidoyer international
- sensibilisation
- projets de terrain
- encouragement des bonnes pratiques
- émergence d'alternatives
- veille juridique.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Dans le cadre de son objectif de défense des droits des peuples à disposer de leurs richesses, France Libertés s'est engagée sur la thématique de l'appropriation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, notamment par le biais de droits de propriété intellectuelle. Elle travaille au côté d'autres associations dont la Commission Internationale pour les Droits des Peuples Indigènes (ICRA) qui assiste en tant qu'observateur au comité intergouvernemental depuis de nombreuses années.

Les activités principales de la Fondation Danielle Mitterrand relatives à cette problématique consistent en la promotion d'émergence d'alternatives, aussi bien concernant la pratique des opérateurs privés que l'évolution du cadre juridique international. La Fondation suit donc les discussions relatives à la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés dans tous les forums y afférents afin de produire des expertises juridiques et des propositions en la matière.

Elle joue également un rôle de relais des informations au sein de la société civile et tend à sensibiliser le grand public aux questions relatives à la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés par des outils pédagogiques et de vulgarisation.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

France

Informations supplémentaires : Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

France Libertés est l'un des membres fondateurs du Collectif français pour une alternative à la biopiraterie (2007) au côté d'ICRA, Paroles de Nature et Sherpa.

La Fondation dispose également du statut d'observateur auprès des Nations Unies.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

France Libertés
22 rue de Milan
75009 PARIS

N° de téléphone : 01.53.25.10.43

N° de télécopieur : 01.53.25.10.42

Adresse électronique : heloise.claudon@france-libertes.fr

Site Web : <http://www.france-libertes.org>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Emmanuel POILANE, directeur

Himalayan Indigenous Nationalities Preservation Association (HIWN)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :
Lucky Sherpa
Présidente de l'HIWN]

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Himalayan Indigenous Nationalities Preservation Association (HIWN)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le Gouvernement népalais a recensé et reconnu 59 nationalités autochtones au Népal. Les autochtones représentent plus de la moitié des 22,5 millions de citoyens du Népal mais les données de recensement du gouvernement indiquent une sous-évaluation de leur nombre avec seulement 37,2% de la population totale. Selon le recensement de 2001, la population totale du Népal s'élevait à 23 151 423 personnes dont plus de la moitié – 11 587 502 (50,4%) – était des femmes et les femmes autochtones représentaient 4 345 314 (37,5%) du nombre total de femmes. L'importance de l'exclusion sociale fondée sur le genre, la caste, l'origine ethnique, la langue, la religion, la culture, la région, etc. depuis des siècles s'explique par la religion hindouiste, l'organisation patriarcale de la société et la structure d'État unitaire. Les femmes autochtones sont donc confrontées à de multiples formes d'exclusion sociale qui ne sont pas seulement fondées sur le sexe et le genre mais aussi sur l'origine ethnique, la langue, la religion,

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

les ressources et la culture. Il est bien connu que l'État ne distingue pas les différentes nationalités autochtones des femmes puisqu'elles sont désignées par le terme général "femmes népalaises".

La mise en œuvre du programme a fait apparaître la nécessité de mettre en place une alliance nationale pour la prise en considération des droits et des préoccupations des femmes autochtones himalayennes en vue de renforcer et de promouvoir le mouvement des peuples autochtones pour la reconnaissance des droits et la justice sociale. L'Himalayan Indigenous Nationalities Preservation Association (HIWN) a donc été officiellement constituée et enregistrée auprès du Bureau administratif du district de Katmandou du Gouvernement népalais en vertu de la loi sociale n° 2034, et rattachée au Conseil des affaires sociales. Il s'agit d'un consortium regroupant des organisations représentant les femmes autochtones et des femmes autochtones œuvrant en qualité de spécialistes ou, à titre individuel, engagées dans des actions en faveur des droits des peuples autochtones.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Mettre en œuvre divers programmes d'enseignement et de recherche, organiser des conférences, des formations et des visites de correspondants et mener des actions de défense des femmes autochtones himalayennes du Népal en vue d'augmenter leurs capacités, de renforcer leurs institutions, de leur donner les moyens d'agir et d'améliorer leur mode d'organisation.
- Permettre aux femmes autochtones d'agir en renforçant leurs moyens économiques, techniques et autres; lancer un appel à toutes les institutions opérant aux niveaux national, régional et international pour qu'elles assurent l'égalité nécessaire dans l'offre d'emplois, la représentation des femmes et les opportunités d'action.
- Faire en sorte que la position des femmes autochtones sur les ressources naturelles soit prise en considération et que le contrôle qu'elles exercent à cet égard soit respecté; faire respecter les droits de propriété intellectuelle, le patrimoine culturel et le droit de contrôle sur la diversité biologique.
- Faire respecter les droits des femmes autochtones tels que définis dans la Déclaration des Nations Unies, dans des rapports et des débats.
- Lancer un appel en faveur de la mise en œuvre d'un mécanisme efficace dans le cadre de la Plate-forme d'action de Beijing (BPFA), la conduite de négociations, l'élaboration de déclarations, la résolution de tous les types de problèmes auxquels les femmes sont confrontées (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, etc.
- S'efforcer d'accorder aux femmes autochtones la place qui leur revient au sein du mouvement des femmes.
- Assurer l'égalité des sexes et des genres au sein des communautés des peuples autochtones et de la société népalaise.
- Déployer des efforts pour faire connaître les questions et les préoccupations des femmes autochtones au Népal et dans d'autres pays.
- Renforcer le mouvement des femmes autochtones en particulier et des peuples autochtones en général pour assurer le respect de leurs droits collectifs.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- première Conférence nationale sur les femmes autochtones du Népal, organisée par l'Himalayan Indigenous Women Network (HIWN) à l'occasion de la Journée mondiale des peuples autochtones en 2007;

- formation de réseaux régionaux de l'HIWN dans les régions de l'Est, de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Centre du Népal;
- lancement par l'HIWN de la chanson nationale des femmes autochtones;
- participation à des mouvements nationaux visant à assurer la représentation des femmes autochtones du Népal;
- direction du mouvement des femmes dans le cadre du système de représentation proportionnelle pour l'Assemblée constituante à venir;
- l'HIWN a recommandé à l'Assemblée constituante d'élaborer une nouvelle constitution du Népal pour restructurer l'État sur la base de l'identité ethnique, de la langue et de l'autonomie régionale, grâce à l'exercice du droit à l'autodétermination dans une république démocratique fédérale;
- le président de l'HIWN a présenté un exposé lors d'un débat régional asiatique sur les peuples autochtones et la gestion des ressources naturelles qui s'est tenu à Chiang Mai (Thaïlande) du 12 au 17 novembre 2007;
- en 2010, l'HIWN a lancé un atelier sur les articles 11.1, 12.1, 13.1 et 31.1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité

Le Népal est un État souverain qui détient 0,1% des terres mondiales. Il est riche en biodiversité et en ressources naturelles grâce à la diversité de sa géographie, de son écosystème et de ses cultures. En matière de biodiversité, il se situe respectivement à la vingt-cinquième place sur le plan mondial et à la onzième place pour l'Asie. Il occupe en outre la deuxième place mondiale pour les ressources en eau. D'après les documents disponibles, 118 types d'écosystèmes existent naturellement dans plusieurs zones géographiques. L'attachement historique de la société autochtone à chaque zone géographique, chaque écosystème et chaque diversité est ancien, il s'agit d'éléments de son identité culturelle. Du fait de leurs différences en termes de langue, de religion, de coutumes, de folklore, de culture, de savoirs et de territoire ancien, les nationalités autochtones népalaises sont exclues des grands axes de la politique nationale et, sur le plan juridique, on les distingue de leurs anciens patrimoines naturels, de leur biodiversité, de leur ethnobiologie, de leurs anciens aliments, de leurs médicaments, de leur agrobiodiversité, de leurs compétences, de leur technologie, de leurs savoirs, de leurs valeurs/pratiques/connaissances/droit coutumier, de leurs origines ethniques traditionnelles et de leurs sites sacrés. Les peuples autochtones apportent leur sagesse culturelle aux fins du rétablissement des droits.

Ils doivent faire face à l'impact négatif des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions culturelles, en particulier sur nos territoires. Toutes les parties prenantes doivent prendre en considération les aspects sociaux et culturels des mesures incitatives d'ordre économique et autre sous peine de ne pas parvenir à protéger nos savoirs, nos ressources et nos modes de vie traditionnels. Pour nous, cela passe par la résilience, le transfert de technologie appropriée, le renforcement des capacités, la répartition juste et équitable des avantages et, par-dessus tout, le respect de notre droit à l'autodétermination.

Les gouvernements ont adopté des règles juridiques internationales sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels connexes. Les peuples autochtones et les communautés traditionnelles ont déjà des valeurs spirituelles, des normes éthiques, des droits coutumiers et des droits reconnus et tout cela nous guide pour l'utilisation de nos terres, de nos territoires, de nos ressources et de nos savoirs traditionnels et doit être respecté. Puisqu'il est nécessaire d'attirer l'attention de la communauté internationale et de faire mieux connaître ces questions aux niveaux national et international, nous souhaitons obtenir l'accréditation de notre organisation auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). L'HIWN est la seule organisation de femmes à s'occuper de questions de propriété intellectuelle dans ce pays.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Népal

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

VISION

Remédier à la discrimination grâce à une représentation juste des genres, des sexes, des régions et des ethnies permettant à tous les êtres humains d'exercer leur droit à la vie en toute dignité.

MISSION

Donner des moyens d'agir aux groupes de femmes autochtones exclus et les rassembler pour éliminer tous les types de discrimination grâce au renforcement des capacités et des institutions et à la défense des droits des femmes autochtones.

BUT

Le but suprême de l'organisation est de garantir aux femmes autochtones himalayennes l'accès aux ressources et le contrôle des ressources, et d'exercer une influence sur les processus décisionnels pour leur assurer des moyens de subsistance durables et dignes.

Le but des cinq premières années (2007-2012) est le "développement du NNIW au niveau national et la réduction de la discrimination entre les sexes, les genres et les ethnies".

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

GPO Box 7238 Bimsengola Marg, Katmandou, Népal

N° de téléphone : 011-977-1-4107615

N° de télécopieur : 011-977-1-4115590

Adresse électronique : sherpalucky@yahoo.com

Site Web : www.hiwn.org.np

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Mme Lucky Sherpa, directrice exécutive

Intangible cultural heritage network (ICHNet)
(Comitato per la promozione del patrimonio immateriale)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :
Giuseppe Torre
Coordonnateur]

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'Organisation :

Intangible cultural heritage network (ICHNet)
(Comitato per la promozione del patrimonio immateriale)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le "Comitato per la promozione del patrimonio immateriale" est un réseau d'organisations, de groupes spontanés et de particuliers qui mène depuis 2003 des activités de promotion et de protection du patrimoine culturel intangible italien.

L'ICHNet travaille et coopère régulièrement avec les communautés, les groupes et les particuliers qui créent, conservent et transmettent le patrimoine culturel intangible dans un esprit de respect mutuel et maintiennent un lien permanent avec les communautés avec lesquelles ils collaborent.

En outre, les membres de l'organisation mènent des activités de préservation du patrimoine culturel intangible en collaboration avec les communautés, les groupes et les particuliers dépositaires de la tradition. Avec leur collaboration, ils mènent des activités de recherche systématique, de collecte et de stockage des éléments du patrimoine culturel intangible.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

L'adhésion au comité est gratuite, sans discrimination de race, de sexe ou de croyance religieuse. Les organisations et les groupes dotés d'un règlement fondé sur la démocratie et appliquant des critères de participation gratuite peuvent demander leur adhésion.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Sauvegarder le patrimoine culturel intangible grâce à la transmission intergénérationnelle.
- Protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles contre l'appropriation illicite.
- Diffuser les principes et idéaux de l'UNESCO, mener des actions appropriées dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information.
- Promouvoir l'adhésion au comité du plus grand nombre possible de personnes et d'associations partageant les mêmes objectifs.
- Lancer des partenariats avec des institutions et des organisations menant des activités de protection de l'environnement et de préservation du patrimoine tangible et archéologique.
- Établir des liens avec des organisations similaires dans d'autres pays afin de promouvoir une compréhension mutuelle et des actions communes ainsi qu'une coopération internationale avec des organisations poursuivant les mêmes objectifs que le comité grâce à des échanges de données d'information et d'expérience et à la promotion d'initiatives conjointes.
- Promotion d'un tourisme responsable et durable du point de vue de l'environnement et du patrimoine intangible.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Identification et documentation de l'ICH.
- Recherche (y compris la réalisation d'inventaires).
- Préservation, protection et promotion, mise en valeur, transmission.
- Revitalisation de l'éducation formelle et non formelle.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Le Comitato agit directement pour la défense des droits de propriété intellectuelle des communautés qui sont les premières créatrices d'expressions culturelles (art, musique, danse, artisanat, etc.). Le respect des droits de propriété intellectuelle des communautés et groupes locaux est essentiel au maintien de la démocratie et au développement durable. En outre, le respect de la diversité des droits culturels est indispensable pour garantir la survie et la mise en valeur de la culture en considérant le patrimoine et le changement comme des éléments dynamiques pour l'avenir.

C'est pourquoi "Comunità sonora", l'un des principaux projets actuellement mis en œuvre par le Comitato, est fondé pour l'essentiel sur l'approche adoptée dans le projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif et dans le projet Maasai, qui correspondent parfaitement à la philosophie qui est à la base de la stratégie mise en œuvre par le Comitato en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Italie

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Le Comitato est apolitique, non partisan, non sectaire, indépendant de tout autre association, comité, organisme public ou privé, gouvernement supranational, national ou local, et il n'a pas un but lucratif, même indirectement, au sens et aux termes des dispositions des articles 36 et suivants du Code civil italien.

Le Comitato considère que le patrimoine culturel immatériel et intangible est :

- la source des connaissances et des valeurs acquises pour des millénaires;
- le véritable creuset de la diversité culturelle et de la créativité humaine;
- une forme d'expression culturelle qui ne peut pas faire l'objet d'échanges ou d'exploitation commerciale.

Le Comitato considère que la protection et la promotion du patrimoine culturel intangible

- peut représenter un moyen de faire respecter les droits de l'homme et les droits culturels;
- peut contribuer au dialogue interculturel et interreligieux en agissant en faveur de la paix et de la tolérance;
- peut contribuer à la préservation de l'équilibre environnemental;
- peut être l'un des fondements d'un développement économique véritablement durable.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

ICHNet c/o G&G

Viale Regina Margherita 278

00198 Rome (Italie)

Adresse électronique : patrimonioimmateriale@gmail.com; barbara.terenzi@gmail.com

Site Web : <http://intangibleheritagenetwork.net>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Barbara Terenzi, coordonnatrice internationale

Sámi Parliamentary Council (SPC)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :
Rauna Rahko]

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Sámi Parliamentary Council (SPC)

Description de l'organisation :

Le Sámi Parliamentary Council (SPC) est l'organe opérationnel commun aux parlements sames de Suède, de Finlande et de Norvège. Les organisations sames russes sont des membres permanents du SPC car il n'y a pas d'organe élu pour les Sames de Russie. Les Sames russes ont deux représentants permanents au Sámi Parliamentary Council. Les parlements sames de Suède, de Finlande et de Norvège expriment les points de vue officiels des Sames. Le SPC a été créé le 2 mars 2000. La présidence du SPC est assumée par les pays membres à tour de rôle et chaque pays dirige le conseil pendant 16 mois.

Le SPC a pour mandat de traiter les questions transfrontières intéressant les peuples sames, en particulier la langue same, l'éducation, la recherche et le développement économique, et de coordonner la position des Sames au niveau international.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

Convention same nordique (convention transfrontière entre les pays nordiques)

- Éducation des Sames
- Langue same
- Patrimoine culturel same

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- harmoniser le statut politique et juridique des peuples sames vivant dans plusieurs pays;
- protéger et préserver les traditions, les savoirs traditionnels et le patrimoine culturel sames;
- faire respecter et mettre en valeur les droits des peuples sames en tant que peuples autochtones;
- développer les systèmes et institutions politiques, économiques et sociaux sames;
- multiplier les mesures visant à protéger les savoirs traditionnels et le patrimoine culturel.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Le SPC constate qu'il faudrait protéger et défendre plus efficacement les savoirs traditionnels et le patrimoine culturel des peuples autochtones et il estime que ces derniers devraient prendre part aux processus mis en place à cet effet. La culture traditionnelle same témoigne d'une créativité charmante et présente une certaine valeur culturelle, historique et économique pour la communauté same. Le patrimoine culturel same est une culture vivante qui transparaît encore dans la vie quotidienne, par exemple dans les méthodes d'élevage traditionnel des rennes, dans l'artisanat same (duodji) et dans les expressions culturelles qui sont utilisées pour orner les articles d'artisanat. Le peuple same a le droit de détenir, de contrôler et de mettre en valeur son patrimoine culturel tangible et intangible, y compris ses ressources génétiques, ses savoirs traditionnels et ses expressions culturelles traditionnelles. Aujourd'hui, le patrimoine culturel same est menacé par l'exploitation car les mesures de protection sont insuffisantes. Le SPC constate que l'OMPI joue un rôle important dans la mise au point de ce type de protection pour la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Finlande, Suède, Norvège et Russie

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

SPR, SAMEDIGGI, Angelintie 696, 99870 Inari, Finlande

N° de téléphone : +35850 577 5000

N° de télécopieur :

Adresse électronique : info@samediggi.fi, rauna.rahko@samediggi.fi

Site Web : samediggi.fi, samediggi.no, sametinget.se

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Rauna Rahko, chef du Parlement same de Finlande.

[Fin du document]